

Zeitschrift: Der Heilmasseur-Physiopraktiker : Zeitschrift des Schweizerischen Verbandes staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker = Le praticien en massophysiothérapie : bulletin de la Fédération suisse des praticiens en massophysiothérapie

Herausgeber: Schweizerischer Verband staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und Physiopraktiker

Band: - (1939)

Heft: 6

Rubrik: Verbandsmitteilungen

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Compte rendu de l'Assemblée des Délégués de l'Association le 19 mars 1939 à Olten

A 9. 20 h. Monsieur Leibacher, Président Central, ouvre la séance en saluant les Délégués au nombre de 18, se répartissant comme suit: Zurich 9; Suisse Nord-ouest (Bâle, Soleure, Argovie) 4; Sain-Gall 1; Genève 2 (avec 3 voix); Tessin 1.

Monsieur Leibacher annonce la mort de Madame Guggenbühl-Meili, ancien et très dévoué membre du comité de la section de Zurich et mère de notre caissière centrale à laquelle va notre sincère sympathie.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée, le Président Central relate les principaux faits qui ont marqué l'exercice écoulé; il déplore le silence et l'abstention de nos collègues vaudois et neuchâtelois, mais espère néanmoins qu'ils viendront un jour grossir nos rangs et renforcer notre organisation suisse.

Rapidement notre Président retrace les pourparlers et démarches qui se sont succédés depuis la fin de 1937 où Mme. Décosterd a proposé de donner plus d'extension à la partie française du journal de l'Association. Le résultat ne s'est pas fait trop attendre, puisque à la fin de l'année écoulée la parution de notre organe était décidée sous sa nouvelle forme. Monsieur Leibacher remercie nos collègues: Mrs. Niethammer, Heiz, Favre, Frehner, E. Schmid et Geering pour leur collaboration au journal en 1938.

Le rapport présidentiel rappelle que notre Association est entrée dans la voie des rapports internationaux, puisque Mrs. Leibacher et Geering nous ont représentés au dernier Congrès International, à Bruxelles. Il rappelle également la Journée de la Fédération à Lucerne, le 20 octobre dernier où Mr. Geering nous a donné un compte-rendu du Congrès de Bruxelles; Mr. Leibacher nous a parlé du traitement de l'atonie et de l'hypertonie musculaire par le massage et Mr. E. Schmidt, masseur-chef de l'Institut de Physiothérapie de Zurich nous a fait part de ses expériences de masseur dans le traitement des paralysies.

Rapport et vœux des sections. Section de Berne. Compte 33 mem bres. Se plaint de l'incompréhension des autorités en ce qui concerne notre profession. Entrevues laborieuses, mais, suivies d'un résultat satisfaisant avec le Directeur de la Clinique médicale de l'Université au sujet de la création d'une Ecole professionnelle officielle en liaison avec les Ecoles de Zurich et Genève.

Section de Genève. Compte 27 membres. Son activité s'est surtout manifestée par la création des cours de perfectionnement, l'amélioration de ses relations avec les médecins, organisation de conférences médicales, propagande, lutte contre la charlatanisme. Verrait avec plaisir bon nombre de masseurs sortir de leur indifférence. Désire que le taux de la cotisation à la caisse centrale soit abaissé. Emet le vœu que la consécration officielle de nos écoles soit bientôt envisagée favorablement par nos autorités fédérales.

Suisse Nord-ouest. 32 membres. Pour les cantons de Soleure et Bâle-Campagne a obtenu une nuvelle loi améliorant la réglementation de notre profession, de même qu'une nouvelle ordonnance sanitaire du canton de Soleure exige, à partir du 1er Janvier 1939, des candidats aux professions de masseur, gymnaste médical et pédicure, un minimum de temps d'études de 12 mois.

Section de Saint-Gall. 16 membres. Est intervenue auprès de la Commission sanitaire au sujet des personnes qui pratiquent notre profession sans autorisation. Déplore le fait que les médecins paraissent considérer le massage comme une chose de peu d'importance, puisque plutôt que d'avoir recours aux masseurs, ils le font appliquer par un membre de la famille, laissant supposer par là que le massage médical n'exige pas beaucoup de connaissances et que n'importe qui peut l'apprendre dans un temps très court. Sollicite le Comité Central d'intervenir auprès de toutes les commissions

sanitaires cantonales en vue d'exiger les mêmes conditions d'études et d'exams des candidats aux professions de spécialiste en soins de beauté, masseur, orthopédiste, gymnaste médicale; demande aussi que les massages prescrites par les médecins ne soient appliqués que par des masseurs diplômés.

Section du Tessin. 7 membres. L'application du contrôle sanitaire par la loi acceptée le 21 décembre 1938 est déjà en usage. Quelques difficultés sont survenues par le fait qu'un seul règlement régit notre profession et celle d'infirmier, une active propagande sera faite pour rendre chacune de ces professions autonome vis à vis de la loi. Le recrutement des membres est aussi très difficile, parce que beaucoup de masseurs travaillent comme infirmiers. Emet aussi le vœu que la cotisation à la caisse centrale soit abaissée.

Section de Zurich. 90 membres. Principale activité: Cours et conférences. Auprès des Autorités nous nous sommes opposés à la question du massage sportif.

Rapport de la trésorière. La fortune de l'Association se monte à 2442.93 frs. Au fonds Weser 429.10 frs.

Rapport de la rédaction. Monsieur Heiz, souffrant, ne peut malheureusement pas assister à l'assemblée, son rapport est lu par le Président. Notre journal est la cause d'une ardente discussion; Mme. Décosterd, appuyée par Mr. Favre, désire que le journal ne soit pas simplement un bulletin professionnel, mais en même temps une sorte de revue de physiothérapie; elle demande que chaque praticien en physiothérapie puisse s'y abonner, espérant par là gagner des membres à la Fédération. En outre, le nombre des pages augmentant, de même que le nombre des numéros porté de 4 à 6 par an, Mme. Décosterd propose que le prix de l'abonnement soit élevé à 2.50 ou 3 frs. pour les membres et majoré d'un franc pour les non membres. Ce supplément de recettes, joint à la publicité permettrait non seulement de décharger la caisse centrale mais aussi d'augmenter la subvention accordée aux rédacteurs. La majorité des Délégués ne partageant pas ce point de vue, la proposition est faite de maintenir le statu quo pour cette année et éventuellement de chercher un autre chemin pour l'avenir, ce qui est accepté par un vote à l'unanimité.

Assurances sociales et secours mutuels. Cette question est mise à l'ordre du jour sur la proposition de la section de Genève. Le Président Central nous informe qu'il a fait des démarches auprès des caisses de secours mutuels en leur demandant de payer les massages directement aux masseurs; ces caisses l'ont renvoyé à l'office fédéral qui a répondu à sa demande par une lettre remplie d'allégations juridiques disant que ce mode de faire n'était pas possible, cependant cette lettre laisse une petite porte ouverte sur . . . nous vous le dirons l'année prochaine. La discussion est ouverte, très animée, et aboutit à la décision de laisser au Comité Central le soin d'approfondir cette question et de la piloter au mieux de nos intérêts.

Exposition. Diverses suggestions sont faites en ce qui concerne un stand à l'Exposition Nationale; c'est une chose très onéreuse puisque le m² coûte 800 frs., il est finalement laissé à Mr. Schmid le soin d'organiser la chose le mieux possible.

Cotisation à la caisse centrale. L'heure étant avancée et l'ordre du jour loin d'être épuisé, Mr. Favre demande que cette question soit renvoyée d'une année, ce qui est accepté.

Titre de l'Association. Après un exposé très détaillé de Monsieur Leibacher qui donne les différentes interprétations du terme physiothérapeute en langue allemande, une discussion très animée a lieu entre les partisans du terme physiopraktiker et ceux du terme physiothérapeute. Mr. Favre enjoint nos collègues d'abandonner l'appellation de physiothérapeute afin de ne pas nous créer des difficultés avec les médecins spécialistes en physio. Au vote, 10 voix se prononcent pour physiopraktiker et 6 pour physiothéra-

peute. Rappelons qu'à Genève depuis une année, nous portons le titre d'Association des Praticiens en Masso-Physiothérapie.

Vulgarisation au moyen d'un journal. Une commission de propagande de la section de Zurich a mis sur pied un journal de vulgarisation de physiothérapie « Bad und Massage » destiné au public. Les sections de langue alémanique pourront en partager les avantages. Mme. Décosterd s'étonne qu'on accueille l'extension du journal officiel d'une façon aussi timorée et qu'on lance une nouvelle feuille. Mr. Bosshardt répond que ce nouveau journal est d'origine privée et ne portera en aucun cas préjudice à l'organe de l'Association. Mr. Favre dit alors que Zurich peut s'en occuper sans que la Comité Central s'en mêle et demande qu'on abrège la discussion à ce sujet.

Nos délégués aux Congrès internationaux nous parlent du prochain Congrès de Stuttgart et des décisions prises à Bruxelles en vue de la constitution d'une corporation des professions paramédicales: masseurs, praticiens en physiothérapie, gymnastes médicaux, pédicures, éventuellement infirmiers.

Monsieur Bianchi demande que lorsque des correspondances longues et importantes doivent étre lues à l'Assemblée des Délégués, qu'elles soient communiquées auparavant aux sections de langue française afin qu'elles puissent les traduire pour permettre à leurs délégués de suivre plus facilement la discussion. Satisfaction sera donnée à Monsieur Bianchi.

Mon expérience de masseur dans le traitement des paralysies

Résumé du travail présenté à la journée de l'Association à Lucerne le 2 octobre 1938 par notre collègue Ernst Schmid, membre honoraire de la section de Zurich.

Il est admirable d'observer et utile de connaître la physiologie des mouvements qui interviennent dans tous les actes de notre existence en commençant par le nouveau-né dont les malaises ne peuvent se manifester que par différents mouvements. Si vous avez l'occasion d'entrer dans une classe d'école enfantine, observez combien de mouvements l'enfant exécutera avant de placer une lettre sur le tableau noir. Puis, plus tard, sur la place de jeu, à l'atelier nous verrons des mouvements qui seront gracieux ou utiles. Nous ne devons pas nous intéresser seulement aux mouvements, mais aussi à l'anatomie du vivant. Nulle part nous ne trouverons un endroit aussi propice à cette étude que la place de sport. Nous devrions étudier et connaître suffisamment le corps humain pour pouvoir juger au premier coup d'oeil si une attitude est correcte ou si un trouble de la tonicité musculaire la rend déficiente.

Comme vous le savez, l'exécution du mouvement peut étre troublée par des causes siégeant soit dans les muscles, les articulations, les ligaments ou les nerfs.

Si nous parlons de paralysies, c'est des nerfs qu'il s'agit et des muscles qui en dépendent, nous envisagerons donc trois groupes de paralysies:

1. Paralysies dépendant du système nerveux central.
2. " " de la moelle épinière.
3. " " des nerfs périphériques.

Les paralysies d'origine centrale sont très fréquentes, pensons au grand nombre d'hémiplégiques que nous voyons en clientèle.

L'hémiplégie se caractérise par le fait que le malade, soit en se réveillant, soit subitement ne sente plus son membre, qui lui paraît endormi. Sa première impression est toujours que l'extrémité atteinte est lourde comme du plomb; ses forces l'abandonnent et la paralysie s'installe peu à peu; quelquefois il a des troubles de la parole plus ou moins prononcés. Souvent, on observe des contractures musculaires, des bras ou des jambes qui peu à peu s'atrophient.

L'hémiplégie se rencontre fréquemment chez des personnes âgées, elle est due le plus souvent à l'artério-sclérose, mais elle peut atteindre aussi de jeunes sujets, pensons alors à la syphilis ou à d'autres maladies infectieuses.